

Un plan global et concerté en faveur des migrateurs amphihalins

Dossier de la rédaction de H2o
October 2023

Dans le 5^{ème} numéro de Biodiversité, des clés pour agir, la revue technique de l'Office français de la biodiversité (OFB), Marie Motte, ingénieure de recherche à l'INRAE et à l'Office français de la biodiversité, détaille le Plan national en faveur des migrateurs amphihalins.

Les migrateurs amphihalins regroupent les espèces qui effectuent des migrations entre l'eau douce et l'eau de mer, essentielles pour accomplir leur cycle de vie. Du fait de ces déplacements, ces espèces sont particulièrement sensibles à de nombreuses pressions : obstacles à la migration sur le parcours, perte d'habitat, surpêche, pollution des eaux, introduction d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique... Malgré la diversité des dispositifs de gestion existants et les efforts engagés, leurs populations continuent de décliner. Dans l'Hexagone, 50 % des espèces amphihalines évaluées pour l'établissement de la Liste rouge des poissons d'eau douce par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) sont menacées d'extinction. Pour réduire ces pressions et restaurer leurs populations et leurs habitats, les services des ministères chargés de l'écologie, de la pêche et des outre-mer ont confié à l'OFB l'élaboration et la coordination d'un Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) qui concerne toutes les espèces migratrices amphihalines recensées dans l'Hexagone et dans les cinq départements et régions d'Outremer (DROM). Cela représente 12 espèces de poissons dans l'Hexagone ainsi que 59 espèces de poissons et 25 de macro-crustacés dans les DROM.

D'une durée de 10 ans (2022-2032), le Plan national en faveur des migrateurs amphihalins s'articule autour de 35 actions, réparties en six grands thèmes : le lien terre-mer ; la pêche ; les habitats continentaux et la continuité écologique ; la pisciculture et le repeuplement ; la communication, la sensibilisation et la formation ; le suivi, l'évaluation et les perspectives. Ces actions seront mises en œuvre par plusieurs pilotes et partenaires qui ont participé à leur élaboration. L'INRAE apportera également un soutien scientifique et technique.

OFB - Article intégral

À